



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 11 avril 2022 à la mairie à 19h

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint), Mme Sylvie Michanol Breton, Mme Clara Momencau, Mme Nadine Viers, Mme Laetitia Bouin, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau et M. François Macaire

Absents excusés : Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Laetitia Bouin, M. Didier Bertolo qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau, M. Ramzi Ben Mansour et M. Arnaud Thomas

Mme Clara Momencau est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Vote des taux 2022
- 2) Vote du budget 2022
- 3) Election d'un délégué au CCAS
- 4) Election d'un délégué au PNR
- 5) Election d'un délégué au syndicat des Eaux
- 6) Election d'un délégué à la CCPIF
- 7) Subvention pour la CPSM78
- 8) Installation voirie rue des Ecoles
- 9) Questions diverses

1. Vote des Taux 2022

M. le Maire dit que le budget a été calculé à taux constants, qu'il y a eu des augmentations de taux dans de nombreuses communes, que le taux moyen national de la taxe sur le foncier bâti est de 37.72%, que le taux moyen départemental est de 28.20%, que pour le foncier non bâti le taux moyen national est de 50.14% et que le taux départemental est de 60.45% et que la commune de Gommecourt est donc bien en deçà de ces taux.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux pouvoirs,
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Les taux pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

Taxe Foncière des propriétés Bâties :	25.40%
Taxe Foncière des propriétés Non Bâties :	43.48%

2. Adoption du budget communal 2022

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité dont deux pouvoirs, d'adopter le budget unique 2022 de la commune de Gommecourt comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	Chapitre 042	558.00€
	Chapitre 011 :	154 190.00 €
	Chapitre 012 :	258 450.00 €
	Chapitre 65	101 395.88 €
	Chapitre 66 :	8 503.77 €
	Chapitre 68 :	111.82€
	Chapitre 023 :	93 763.73€

Soit un total de 616 973.20 €

<u>RECETTES</u> :	Chapitre 70 :	20 000.00€
	Chapitre 73 :	52 341.10€
	Chapitre 731 :	221 591.00€
	Chapitre 74 :	44 047.00€
	Chapitre 002 :	278 994.10€

Soit un total de 616 973.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES</u> :		
	Chapitre 001 :	85 229.35 €
	Chapitre 16 :	583 190.78 €
	Chapitre 21 :	1 026 977.00€

Soit un total de 1 695 397.13 €

Auquel s'ajoutent les RAR **132 403.00 €**

TOTAL GENERAL 1 827 800.13 €

RECETTES :

	Chapitre 10 :	2 030.00 €
	Chapitre 13 :	796 659.40 €
	Chapitre 16 :	542 000.00 €
	Chapitre 021 :	93 763.73 €
	Chapitre 024 :	59 000.00 €
	Chapitre 040 :	558.00 €

Soit un total de 1 494 011.13 €

Auquel s'ajoutent les RAR

333 789.00 €

TOTAL GENERAL

1 827 800.13€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision

3. Election d'un délégué au CCAS

Monsieur le Maire dit qu'il faut élire un représentant au Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Mme Bocquiaux.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs, désigne pour le représenter au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Mme Clara Momencau

4. Election d'un délégué au PNR

Monsieur le Maire dit qu'il faut élire un délégué titulaire au Parc Naturel Régional du Vexin Français en remplacement de Mme Bocquiaux.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs, désigne pour le représenter en tant que délégué titulaire au Parc Naturel Régional du Vexin Français : M. Oliver Fouquereau

5. Election d'un délégué au Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire dit qu'il faut élire un délégué suppléant au Syndicat des Eaux de la Région de Bonnières en remplacement de Mme Bocquiaux.

Le conseil Municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, désigne pour le représenter au Syndicat des Eaux de la Région de Bonnières : Mme Nadine Viers

6. Election d'un délégué à la CCPIF

Monsieur le Maire dit qu'il faut élire un délégué suppléant à la Communauté des Portes de l'Ile de France en remplacement de Mme Bocquiaux.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs désigne pour le représenter en tant que délégué suppléant à la Communauté des Portes de l'Ile de France : M. Patrick Hérouin

7. Subvention pour la CPSM 78

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité dont 2 pouvoirs, d'accorder une subvention de 150€ à l'association CPSM 78.

8. Installation voirie rue des Ecoles

M. Fouquereau dit qu'il s'est rendu sur place et qu'il y a 12 mètres de bateau à faire ainsi que le goudronnage au 33 et 33 bis rue des Ecoles. Pour l'entrée du 27 bis il n'y a que le goudronnage à prévoir puisque le bateau est déjà fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité dont 2 pouvoirs, d'installer un bateau devant le 33 et 33 bis rue des Ecoles et de refaire le trottoir devant l'entrée du 27 bis rue des Ecoles.

Mme Bouin dit que la commission travaux va se réunir pour solliciter des devis.

9. Questions diverses

M. Fouquereau dit qu'il s'est rendu à Clachaloze concernant la demande d'installation d'un miroir et qu'il y a deux possibilités, soit mettre un poteau sur le trottoir ce qui gênerait le cheminement des piétons, soit l'installer sur le mur de la maison auquel cas il faudrait l'accord des propriétaires, cela ne paraît donc pas envisageable.

M. Fouquereau dit qu'il a pu constater la vitesse excessive des véhicules à cet endroit et qu'il faudrait des contrôles gendarmerie.

M. le Maire dit qu'il a reçu une demande pour l'installation d'un trottoir à un endroit de la rue des Bosquets qui est en bande herbée.

Mme Bouin dit que la commission travaux va se rendre sur place.

M. Fouquereau dit qu'il a constaté que les fils de téléphone pendaient dangereusement devant le 33 rue des Ecoles, M. le Maire dit qu'Orange a été prévenu mais qu'ils ne jugent pas la situation dangereuse et qu'ils estiment donc qu'il n'y a pas urgence.

M. le Maire dit que la commission appel d'offres de la CCPIF a choisi les entreprises pour la construction de la nouvelle déchetterie. Le prix exact n'est pas encore connu car un des lots n'a pas été pourvu mais cela devrait dépasser les 2 M€.

M. le Maire dit qu'il faut que la commission travaux se rende rue Robert Mennessier pour définir la largeur du trottoir pour l'alignement. Il est décidé que la commission se rendra sur place le 12 avril à 18h30.

M. le Maire dit qu'une commission de la CCPIF est chargée d'établir des itinéraires de randonnées sur les communes membres, la commune de Gommecourt peut participer à ce projet. Mme Viers dit que cela était prévu par la commission environnement.

M. le Maire dit qu'un projet a été initié par La Roche-Guyon et Moisson pour réunir les communes riveraines de la Seine afin de proposer des animations en lien avec la Seine à l'occasion de la journée du patrimoine, que la commune de Gommecourt peut participer.

M. Hérouin dit que des habitants de Clachaloze lui ont dit qu'ils souhaitent des informations plus précises sur les futurs projets de sécurité routière du hameau, il propose d'organiser une réunion publique avec le Conseil départemental afin d'apporter toutes les informations demandées. M. Solaro dit qu'il envisage une réunion publique commune pour les projets de sécurité routière sur la RD 100 à Clachaloze et sur la RD 200 à Gommecourt. Il souhaite qu'Ingénieur Y, le Conseil départemental et la gendarmerie participent à cette réunion.

M. le Maire dit qu'il va répondre aux questions posées par les conseillers lors de la dernière réunion. Concernant la communication il souhaite que les informations soient remontées mais pas forcément en conseil municipal, il dit que la commission communication n'existe plus puisque ses membres ont démissionné. Il dit qu'un bulletin va paraître sur la période mai/juin.

Mme Viers s'étonne que la parution du bulletin n'ait pas eu lieu pendant 18 mois lorsque la commission existait et qu'il y ait deux parutions de bulletins sur une si courte période. Mme Michanol dit que la correction qu'elle avait apportée au dernier bulletin n'a pas été prise en compte. M. le Maire dit que c'est parce qu'il était déjà imprimé. Mme Bouin dit qu'il faut désormais que les maquettes des bulletins soient soumises aux conseillers municipaux avant leur parution, cela permettra de rajouter des informations qui auraient pu être oubliées.

M. Fouquereau dit qu'il y a un manque de communication envers les habitants, que plusieurs choses ont été faites sans coût ou à coût réduit pour la commune avec l'aide d'habitants, par exemple l'achat de fleurs en bénéficiant de prix concurrentiels, la récupération de matériel réformé (bancs, bordures en granit...), il dit qu'il est important que les habitants soient au courant que ces travaux n'ont rien coûté à la commune.

Mme Viers dit qu'il faudrait remercier M. Carrière, Mme Suquet et Mme Lemerrier pour leur aide dans le fleurissement de la commune.

Mme Viers demande ce qu'il va advenir du livret d'accueil maintenant que la commission communication n'existe plus. M. le Maire dit qu'il voudrait le voir, Mme Viers dit qu'elle veut bien lui transmettre à condition qu'il paraisse. Mme Bouin dit qu'il peut être présenté au conseil municipal pour validation.

Mme Viers propose de contacter des entreprises pour l'installation de l'aire de jeux.

Concernant la révision du PLU, M. le Maire dit que la commission PLU n'existe pas encore, qu'il avait été décidé qu'elle serait mise en place lorsque la révision du PLU serait lancée et qu'il était prévu que tous les conseillers municipaux y participent. Il dit qu'il va falloir faire appel à un bureau d'études pour l'élaboration de la révision et que cela représente un cout important.

Mme Michanol demande s'il y aura un nettoyage de printemps cette année, M. le Maire répond que c'est à la commission environnement de le décider.

Mme Viers dit que le nettoyage de printemps aura lieu, mais que la date n'est pas encore définie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h45

Délibération n°1 :	« Vote des taux 2022 »
Délibération n°2 :	« Vote du budget 2022»
Délibération n°3 :	« Election d'un délégué au CCAS »
Délibération n°5 :	« Election d'un délégué au PNR »
Délibération n°6 :	« Election d'un délégué au Syndicat des Eaux »
Délibération n°7 :	« Election d'un délégué à la CCPIF »
Délibération n°8 :	« Subvention à la CPSM78 »
Délibération n°9 :	« Installation de voirie rue des Ecoles »

Patrick Hérouin

Nadine Viers

François Macaire

Sylvie Michanol

Clara Momenceau

Gérard Solaro

Arnaud Thomas

Olivier Fouquereau

Laetitia Bouin

Sylvain Cosnier